



CREFAD AUVERGNE

9, rue sous les Augustins – 63 000 Clermont-Ferrand – TÉL. 04 73 31 50 45 - FAX : 04 73 31 15 26 – secretariat@crefadauvergne.org
Numéro de SIRET 349 638 171 000 26 – Organisme de formation déclaré sous le N° 83630020463 (ceci ne vaut pas agrément de l'État)

Formations professionnelles 2018 pour acteurs sociaux et citoyens
Évoluer, développer, accompagner le changement
avec la formation professionnelle tout au long de la vie

Développer ses compétences pour faire face à ses responsabilités associatives (bénévoles ou salariées)

La vie associative en France est foisonnante. Fondées sur la Loi de 1901 qui permet à deux personnes minimum de s'associer autour d'un objet commun (autre que la lucrativité), les associations sont très diverses tant dans leurs champs d'activité, leur organisation, leurs moyens d'action ou encore leurs finalités. Cette liberté offerte aux citoyens de s'associer à d'autres dans un but social (au sens large) est fondatrice de notre vivre ensemble. Mais quelle que soit la taille de l'association, quel que soit son domaine d'intervention, les bénévoles qui créent et s'impliquent dans une association s'engagent à porter des responsabilités nécessaires à son bon fonctionnement. La bonne volonté, les compétences acquises dans le monde du travail ou dans la conduite de projet familial ou social permettent de se lancer. Mais au fur et à mesure du déploiement du projet de l'association, des nouveaux besoins, des questions peuvent surgir. Comment mieux financer les projets ? Comment réviser les statuts afin qu'ils soient plus en adéquation avec l'organisation actuelle ou celle à venir ? Comment animer, faire participer davantage de bénévoles dans l'association ? Comment ne pas isoler le trésorier dans sa fonction et que la gestion économique et financière soit l'affaire de tous ? Comment faire appel à des partenaires publics pour des soutiens ? Comment définir un processus de décision plus participatif ? Comment mieux faire dialoguer bénévoles et salariés ? etc.

La formation proposée tentera d'élaborer ensemble les réponses aux questions des participants, qu'ils soient bénévoles ou salariés, en s'appuyant sur les cadres de références des associations (Loi 1901, instruction fiscale de 1998, droit du travail, comptabilité des associations, etc.)

Objectifs :

Renforcer la capacité des personnes à s'investir et prendre des responsabilités dans les associations (quel que soit leur statut : bénévole ou salarié)

- (re)découvrir les principes fondamentaux de la vie associative
- acquérir et/ou renforcer les connaissances nécessaires sur la spécificité du fait associatif
- acquérir et/ou renforcer des savoirs sur la conduite et le développement d'un projet associatif en matière administrative, financière et humaine

Locaux du Crefad Auvergne

Compétences développées :

Connaissance de la vie associative et des règles de fonctionnement
– capacité à raisonner en mode projet – écoute, négociations, régulation des relations – visualisation stratégique

Dates :

Lundi 2, mardi 3, mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6 juillet 2018

Durée et lieu : 30 heures (5 jours, pouvant être fractionné selon les besoins et centres d'intérêt) - Clermont-Ferrand –

(suite au verso)

retrouvez toutes les informations relatives aux formations que nous organisons, ainsi qu'à toutes nos activités sur :
<http://www.crefadauvergne.org>

coût :

100 euros la semaine complète 25 euros par jour si participation de 1 à 4 journées **pour bénévoles**

780 euros pour **salariés bénéficiant d'une prise en charge**

Le Crefad Auvergne n'est pas assujetti à la TVA.

Public visé : Bénévoles et salariés d'associations (récents ou plus anciens)

Préalable(s) requis : Participer à une association ou avoir le projet d'en créer une

Contenu :

La formation traitera des compétences acquises dans un parcours associatif telles que la créativité, l'innovation, mais aussi le travail en équipe, l'animation, l'efficacité d'organisation ou encore l'optimisation des moyens.

Elle proposera ensuite de faire un rappel du cadre de la Loi 1901 et d'interroger cette liberté publique contractuelle et d'interroger les statuts qui organisent un fonctionnement.

Elle fera un détour par son inscription dans l'économie sociale et solidaire et plus globalement sa reconnaissance (plus ou moins développée) par les pouvoirs publics.

La formation permettra de travailler ensuite des aspects plus « techniques » autour de la gestion économique et financière (comptabilité, recherche de financements, présentation des comptes, sources de financement).

Enfin, un autre aspect traité consiste en l'animation des acteurs qui font vivre l'association (bénévoles, élus, salariés) avec un focus sur la fonction employeur et par ailleurs le droit des bénévoles. Enfin, le pilotage du projet associatif sera abordé sous l'angle de sa traduction en actions, mais aussi dans une communication extérieure ou encore dans son évaluation.

Ce programme s'appuie sur le référentiel du certificat de formation à la gestion associative.

Formateur(ice/s) : Catherine Duray

Planning (il est possible de ne s'inscrire qu'à une partie de la formation) :

• Lundi 2 juillet 2018 - 9h00-12h30 et 13h30 16h30

Loi 1901, cadres légaux et réglementaires des associations, contexte et relations aux pouvoirs publics

• Mardi 3 juillet 2018 - 9h00-12h30 et 13h30 16h30

• Mercredi 4 juillet 2018 - 9h00-12h30 et 13h30 16h30

Gestion et comptabilité associative : obligations, outils, méthodes, recherches de financement

• Jeudi 5 juillet 2018 - 9h00-12h30 et 13h30 16h30

Acteurs de l'association, coordination d'équipe, fonction employeur

• Vendredi 6 juillet 2018 - 9h00-12h30 et 13h30 16h30

Conduite du projet : action, communication, évaluation